



Mende, le 25 juillet 2013

# Communiqué de presse

---

## **PREVENTION DES INCENDIES : OBLIGATIONS LEGALES DE DÉBROUSSAILLEMENT**

---

La forêt est largement présente en Lozère.

Dans des conditions de sécheresse intense, elle est particulièrement sensible aux déclenchements d'incendies qui peuvent se solder par de véritables catastrophes écologiques, financières et humaines.

Lors des incendies de forêt, les services de lutte sont confrontés au non débroussaillage autour des habitations, ce qui aggrave le risque encouru par les habitants et les pompiers eux-mêmes et empêche de lutter efficacement contre le sinistre. C'est pourquoi le débroussaillage, qui est reconnu comme l'un des moyens efficaces de défense, a été rendu obligatoire dans un rayon de 50 m autour des constructions situées à moins de 200 m d'un terrain en nature de bois, forêt, plantation ou reboisement, lande, garrigue et maquis (arrêté préfectoral du 02 décembre 2002 fixant les règles du débroussaillage).

En cas de sinistre, non seulement les assurances ne prennent pas forcément en charge tous les dommages, mais la responsabilité du propriétaire peut être mise en cause quant à la propagation du feu, du fait de l'embroussaillage de son terrain.

Depuis 2004, des campagnes de sensibilisation et d'information ont été mises en oeuvre, des dépliants d'information sont régulièrement diffusés aux résidents des communes les plus sensibles aux feux, ainsi qu'à toutes les mairies du département.

Des contrôles sont aussi réalisés par des agents assermentés. Les contrevenants s'exposent au paiement d'une amende de 135 € et aux procédures d'exécution d'office du débroussaillage dont les frais seront mis à leur charge.

**Cet automne, Barre des Cévennes, Ste Croix Vallée Française, St Pierre des Tripiers et Vébron feront l'objet de contrôles, suite aux réunions publiques tenues ce printemps.**

*Pour tout renseignement concernant les obligations légales de débroussaillage, vous pouvez contacter votre mairie ou les services de la sous-préfecture (Mme Rossi au 04 66 65 62 71).*